

CES FRUITIERS QUE RECÈLENT NOS FORÊTS (suite du N° précédent)

# QUE FAIRE D'UN TAILLIS DE CHÂTAIGNIER ?

Antoine de LAURISTON, Ingénieur du CRPF.

L'on dénombre environ 25.000 ha de taillis de châtaignier, parfois mélangés à d'autres essences comme le chêne. C'est une des essences les plus productives et, il se trouve que depuis plusieurs années, le marché du châtaignier est porteur et n'a pas trop pâti de la tempête. La plupart du temps, le châtaignier se vend plus cher que le chêne.

## Alors que faire de ses taillis ?

Avant toute décision, il importe de bien l'observer et, si possible, de connaître son histoire, c'est-à-dire savoir s'il a déjà été éclairci ou non, s'il a déjà fourni des produits de qualité et surtout d'observer le sol sur lequel on le trouve (cf. article dans le N° 23 de Juin 2004).

Certains taillis peuvent être améliorés, c'est à dire éclaircis, mais pas à n'importe quel âge, ni n'importe comment.

## Que constate-t-on ?

De nombreux taillis sont éclaircis alors qu'ils sont âgés, voire très âgés, les tiges les plus grosses sont récoltées, les moins grosses laissées au prétexte qu'elles vont grossir et certains considèrent que la seule coupe des gros bois, les dominants, suffit à faire l'éclaircie.

Des massifs sont ainsi "passés en revue" et les propriétaires, hélas, souvent abusés par des exploitants peut-être peu nombreux, mais qui sévissent, et ne se soucient pas de l'avenir du peuplement : leur souci est d'avoir aujourd'hui de la belle marchandise à bon compte.

## En réalité ces coupes sont de mauvaises coupes.

L'enlèvement des grosses tiges dans un peuplement tout en laissant les plus petites, relève de la sylviculture à rebours, et n'améliore en aucun cas le peuplement. Cet état de fait n'est d'ailleurs pas spécifique au taillis de châtaignier. En effet, les tiges, qui ont été dominées pendant de nombreuses années, ne réagissent pas bien, les houppiers sont déséquilibrés, l'éclaircissement du tronc résultant de l'exploitation des grosses tiges, provoque une production abondante de gourmands (d'où une descente de cime). La sève, "absorbée" par les feuilles des gourmands, n'arrive plus à la cime qui, en conséquence, sèche. Dans certains cas, l'écorce prend des coups de soleil, se nécrose et la mortalité de l'arbre s'ensuit. Celle-ci peut être aggravée par des conditions de débarquement peu favorables (tassement du limon, visible par l'apparition de jonc qui peut "stériliser" le sol pendant plusieurs années). Par ailleurs, pour les tiges qui réagissent mieux, ce type d'éclaircie peut provoquer un à coup de croissance préjudiciable à la qualité du bois produit. En effet, le châtaignier qui pousse par à coups est très souvent affecté d'un défaut : la roulure<sup>1</sup>.

En conclusion, si le bénéfice financier de l'opération paraît intéressant sur le moment, l'avenir aussi bien technique que financier du peuplement est compromis.

### Alors que faire ?

● Dans les vieux taillis (plus de 30 à 40 ans) qui n'ont jamais été éclaircis, il est inutile de les éclaircir sauf à vouloir les maintenir en bon état sanitaire parce qu'on ne peut renouveler simultanément une importante surface en raison de contraintes environnementales notamment. Il faut les couper à blanc, veiller à ce que la coupe soit bien faite au ras du sol (à faire figurer au cahier des charges de l'exploitant). Dans ces conditions, on peut espérer une bonne production de rejets à partir desquels il sera peut-être possible de procéder à une éclaircie suivant les conditions décrites plus loin.

● L'optimum pour intervenir en éclaircie se situe dans les taillis âgés entre 10 et 15 ans après avoir vérifié qu'il est possible de sélectionner 600 à 800 tiges bien conformées c'est à dire droites, vigoureuses, dominantes (ce sont généralement les plus grosses), à houppier bien développé sur un sol adapté. Les tiges choisies doivent avoir poussé d'au moins 3 à 4 cm par an sur la circonférence depuis l'origine. La coupe consiste à couper les tiges non sélectionnées et, en principe, il n'y aura pas d'autre éclaircie avant la récolte totale 10 à 15 ans plus tard.

● Si le sol est d'excellente qualité (sol bien alimenté en eau circulante, profond, sans trace d'oxydation avant au moins 60 cm de profondeur, à texture limono-sableuse voire limono-argileuse), un objectif de production de bois d'œuvre peut alors être envisagé en repérant les 150 à 200 plus belles tiges par hectare, bien réparties sur la parcelle et en exploitant une, deux, au maximum 3 tiges qui empêchent un bon dévelop-

pement du houppier de l'arbre sélectionné. D'autres éclaircies seront nécessaires dès que la concurrence se fait sentir au niveau de leur houppier.

Dans ces deux derniers cas de figure, la coupe des tiges constitue une opération déficitaire car le produit exploité est rarement marchand. Le bois peut être simplement coupé, les têtes des tiges sommairement ébranchées, les rameaux mis en tas ou en cordon. Pour compenser le coût de ces opérations, il existe des possibilités de subventions pouvant aller jusqu'à 920 €/ha. Renseignez vous sur les modalités auprès de votre gestionnaire, du CRPF ou de la DDAF.

### L'erreur

à ne pas commettre dans les peuplements aptes à être éclaircis, est d'attendre que les produits de la coupe soient marchands, car ils le seront, mais à un âge trop tardif pour que l'éclaircie soit pleinement bénéfique au peuplement qui reste. L'expérience montre que souvent, ce sont alors les plus belles tiges qui sont coupées.

### Pour en savoir plus

Ceux que cela intéresse peuvent demander au CRPF (tél. : 02 38 53 07 91) la fiche technique sur le châtaignier et à l'IDF (23, avenue Bosquet - 75007 Paris - tél. : 01 45 55 23 49) la dernière édition du livre sur le châtaignier.

---

1- fente circulaire du bois, visible uniquement sur des arbres abattus, notamment provoquée par des différences de densité du bois dues aux accroissements irréguliers. Ce défaut est très pénalisant pour la vente.